



Ralentir une saisie de vehicule pour un dossier de surendettement

Par **Rom744**, le **07/11/2008** à **14:55**

Bonjour
Voilà j'ai posé un dossier de surendettement à la banque de France pour plusieurs crédits et surtout à cause du crédit de ma voiture (Situation familiale marié 2 enfants ma femme congé parental (jumeaux) et moi CDI)
La société de crédit a lancé une injonction de justice (A cause de 2 retards de paiement) et veut reprendre la voiture depuis un huissier de justice
La date où la voiture doit être retirée est avant la date où mon dossier de surendettement doit être accepté
Je voulais savoir si l'huissier venant avec les forces de police pour reprendre la voiture et moi qui ne la donne pas (La cacher ou l'envoyer dans une autre région) pour essayer de faire passer le dossier de surendettement afin de garder le véhicule (Besoin pour aller travailler sinon ça va être plus dur) ce que je pouvais avoir comme peine ou sanction judiciaire ou comment réussir à ralentir la procédure sachant que l'huissier lui ne veut rien savoir, ni attendre (Normal sinon je pense qu'il perd ses honoraires)
Je sais que ce n'est pas une question à poser comme ça mais là je ne sais plus vers qui me tourner
Merci pour votre ou vos réponses

Par **superve**, le **11/11/2008** à **21:23**

Bonjour
En cachant le véhicule vous vous rendriez coupable de détournement d'objet saisi, c'est un délit alors réfléchissez bien avant.
Concernant la reprise de votre véhicule, elle ne peut se faire que sur présentation d'une ordonnance rendue par le JEX. Cette ordonnance doit vous être signifiée, vous aurez ensuite un délai de 15 jours pour exercer un recours (tout sera indiqué dans l'acte).
Lorsque l'huissier viendra dans un premier temps, il tentera une reprise amiable, c'est à dire sans cette ordonnance. Ne lui donnez pas les clés du

véhicule. Il vous signifiera alors cette ordonnance, vous devrez alors exercer le recours et expliquer votre situation devant le JEX, lui seul peut décider d'arrêter cette saisie ou non. Lisez bien l'acte que vous remet l'huissier, toutes vos réponses y seront écrites. Sinon, n'hésitez pas à revenir poser votre question. Bien cordialement.

Par **Ju67**, le **29/10/2014 à 09:39**

C quoi le jex?

Par **aguesseau**, le **29/10/2014 à 10:10**

juge de l'exécution